

STAGES INTERNATIONAUX / CÉGEP DE LÉVIS-LAUZON /

ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010

CE QUE LES CANDIDATS STAGIAIRES DOIVENT PRÉPARER

1- Votre curriculum doit comprendre :

- Vos coordonnées complètes (nom, adresse, numéros de téléphone, courriel où vous serez accessible au cours de la prochaine année.). Attention aux adresses courriels choquantes.
- Votre scolarité collégiale détaillée : ce qui devrait être terminé en fin de semestre d'hiver 2008 avec mention du programme technique dans lequel vous obtiendrez votre diplôme collégial.
- Une description détaillée des stages en entreprise que vous avez déjà réalisés ou de votre expérience de travail.
- Une description exhaustive de ce que vous savez faire dans votre domaine d'études : appareils que vous savez utiliser, procédures techniques que vous pouvez exécuter, logiciels que vous maîtrisez (indiquez le niveau de maîtrise), etc.
- Le type d'entreprises ou le champ professionnel dans lesquels vous voulez faire votre stage.
- Les langues que vous connaissez et votre niveau de maîtrise.

2- Une lettre d'intention

En une page, dites pourquoi vous souhaitez réaliser un stage à l'étranger. Cette lettre s'adresse à l'entreprise qui vous accueillera éventuellement. Soyez persuasif, enthousiaste, désireux d'apprendre et de découvrir une nouvelle culture, un environnement de travail différent de celui du Québec. Les entreprises reçoivent plusieurs demandes de stages et elles choisissent les candidats qui représentent une valeur additionnelle. Insistez sur vos compétences et ce que vous pourrez apporter à l'entreprise qui vous accueillera. Les employeurs recherchent des candidats dynamiques et motivés.



Il est fortement suggéré de faire vérifier votre lettre auprès de Christine Lévesque, local D-104 pour prendre un rendez-vous.

La lettre d'intention, tout comme le CV, comportent des distinctions importantes à considérer selon qu'ils s'adressent à un employeur québécois ou français. C'est pourquoi Il est fortement suggéré de faire vérifier votre CV et lettre d'intention auprès de Christine Lévesque.

Local D-104 pour prendre un rendez-vous !

3- Votre passeport

Passeport Canada

<http://www.ppt.gc.ca>

Place de la Cité, Tour Cominar

Suite 200, 2^e étage

2640, boulevard Laurier

Québec (Québec)

Lun. - ven. : 8 h 30 à 16 h 30

Mer. : 9 h 30 à 16 h 30

Vous entreprendrez les démarches requises pour obtenir votre passeport (<http://www.ppt.gc.ca>). N'attendez pas à la dernière minute. Le passeport est le **premier** document indispensable pour partir à l'étranger, dans quelque pays que ce soit. Un passeport dont la date d'expiration est moindre que 3 mois de votre date de retour de l'étranger ne sera pas accepté par les douaniers. Par mesure de précaution, faites 2 photocopies de votre passeport : l'une que vous laisserez à vos proches au Canada, l'autre que vous apporterez avec vous. Aussi, il conviendrait de numériser la première page de votre passeport et de vous la faire parvenir par courriel.

Coût du passeport (approximatif) : 87\$

Passeport en direct – Nouveau !

Le formulaire de passeport en direct est une application interactive qui vous guidera à travers les différentes sections du formulaire. Il a pour avantage de réduire les risques d'erreurs et d'assurer que toutes les sections du formulaire sont complétées. Vous devrez tout de même :

- 1- vous enregistrer avec [epass](#)
- 2- Compléter votre demande de passeport en direct, **offert aux canadiens de 16 ans** et plus,
- 3- **imprimer** votre formulaire de demande dûment rempli, le signer,
- 4- demander à votre répondant de le signer ainsi que le verso d'une de vos photos, et
- 5- soumettre votre demande par la poste au [bureau à Gatineau](#) au Canada. Les Canadiens vivant au Canada peuvent aussi présenter leur demande à un [point de service](#) au Canada (Place de la Cité).

Il est à noter qu'une demande présentée en personne requiert moins de temps de traitement (allant jusqu'à 2 semaines) qu'une autre envoyée par la poste (allant jusqu'à 4 semaines).

Pour connaître les délais de traitement, voir le site Internet.

Pour ceux qui ont déjà eu un passeport...

Processus de renouvellement simplifié

Depuis le 15 août 2007, les Canadiens et Canadiennes vivant au Canada qui remplissent certains critères d'admissibilité peuvent maintenant utiliser le processus de renouvellement simplifié pour renouveler leur passeport.

Le processus de renouvellement simplifié de passeport offre aux citoyens canadiens la possibilité de remplacer leur passeport sans avoir à présenter à nouveau les documents à l'appui de leur demande ni les renseignements sur le répondant.

Pour pouvoir participer à ce processus, un requérant doit :

- vivre au Canada,
- être âgé d'au moins 16 ans au moment de leur demande antérieure,
- Votre plus récent passeport :
 - doit avoir été valide pour cinq ans,
 - doit avoir été délivré au Canada (tel qu'indiqué sous « Autorité de délivrance » à la page 2 du passeport soumis),
 - doit avoir été délivré au cours des six dernières années,
 - ne doit pas être endommagé et ne doit jamais avoir été signalé perdu ou volé,
 - doit avoir été délivré à leur nom actuel.

Pour que [Passeport Canada](#) puisse traiter une demande de renouvellement par le processus de renouvellement simplifié, le requérant doit fournir un formulaire rempli, accompagné des droits actuels, de deux nouvelles photos et de son plus récent passeport.

Nota : Il n'est pas nécessaire que les photos jointes à l'appui d'une *Demande de renouvellement simplifié de passeport pour adultes pour les Canadiens (résidant au Canada)* soient signées par un répondant ou par les personnes que le requérant a choisies comme références. Cependant, le nom et l'adresse du photographe ou du studio de même que la date à laquelle la photo a été prise doivent être indiqués au verso d'une des photos.

Veuillez suivre les étapes suivantes afin d'éviter les retards dans le traitement de votre demande:

3.1 Se procurer un formulaire de demande

Trois options possibles :

- Télécharger le formulaire à l'adresse suivante :
[Formulaire de demande de passeport](#)
Choisir le bon type de formulaire : renouvellement simplifié ou demande régulière

Suivre les consignes. Compléter le formulaire et joindre les pièces exigées (2 photos identiques dont l'une authentifiée, preuve de citoyenneté, etc.).

- Récupérer un formulaire à l'un des [bureaux de Postes Canada](#) ou à un [centre de Service Canada](#).
- Se présenter en personne à un de nos points de service, ou envoyer la demande par la poste

3.2 Délai de service

Attention, ces délais sont ceux d'une demande qui ne présente pas de problèmes particuliers. Il est recommandé de parer à toute éventualité en envoyant votre demande sans tarder.

Options pour soumettre une demande complétée	Délai de traitement (jusqu'à)
En personne	2 semaines
Par la poste	4 semaines
À travers un agent réceptionnaire (Service Canada ou Postes Canada)	4 semaines

Les requérants qui soumettent leur demande **en personne à l'un des bureaux de Passeport Canada** peuvent être admissibles aux [services urgent, express ou retrait](#). Des frais additionnels s'appliquent.

Services additionnels	Délai de traitement
Urgent	24 heures
Express	2 à 9 jours ouvrables
Retrait	10 jours ouvrables

4. Visa

*Consulat général de France à Montréal
1, Place Ville-Marie à Montréal,
bureau 2601, H3B 4S3 (TEL : 514-878-4385).
<http://www.consulfrance-montreal.org/>*

Un Visa est exigé pour effectuer un stage d'étude en France. La demande doit être obligatoirement effectuée AVANT le départ.

[Visas citoyens canadiens âgés de 18 à 35 ans étudiants ou stagiaires \(Accord franco-canadien relatif aux échanges de jeunes\).](#)

Pour les étudiants qui séjournent en France **moins de 3 mois**, aucune demande de visa n'est exigée. Les étudiants qui prévoient rester plus de six mois et qui ne passent pas par un programme d'échange entre établissements auront besoin de faire la demande d'une carte de séjour (délai de 15 jours minimum).

Voici les exigences et les formalités :

Le visa de type 2C est délivré aux étudiants canadiens souhaitant accomplir un **stage pratique** en entreprise lié à leurs études. Les conditions de stage doivent être définies par une convention de stage tripartite conclue entre l'établissement de formation au Canada, l'établissement d'accueil en France et l'étudiant.

Durée : celle prévue par le cursus sans excéder 12 mois

Sachez qu'un délai de 3 mois supplémentaire vous est accordé pour effectuer du tourisme.

4.1 Conditions de participation

- être âgé de 18 à 35 ans révolus à la date du dépôt de la demande
- être de nationalité canadienne et résider habituellement au Canada au moment du dépôt de la demande
- être titulaire d'un passeport canadien valide pour au moins 3 mois après la date de fin du séjour
- ne pas avoir déjà bénéficié de ce visa ou de deux autres types de visa dans le cadre de l'accord de mobilité

4.2 Documents requis

Les documents qu'il vous faut fournir pour la demande de visa sont indiqués sous forme de liste de contrôle à la fin du formulaire de demande de visa. Lire attentivement !

Le service des visas vous rendra l'original de tous les documents.



Qu'est ce que ça veut dire ?!

Visa de court séjour ? C'est généralement un Visa Schengen (séjour égal ou inférieur à 90 jours)

- ❑ *Un document émanant de votre assurance provinciale ?*

Pour les résidents du Québec : il s'agit de la lettre de la Régie d'Assurance Maladie du Québec (RAMQ) attestant votre couverture médicale pour une période de un an quelle que soit la durée de votre séjour en France.

L'OFQJ, selon votre type de stage, vous remettra un formulaire (SE-401-Q-104, ou Q-105, ou Q-106), que vous devrez faire valider auprès de la RAMQ avant votre départ pour la France. Il est important d'y faire apposer le sceau du Cégep dans la section à cet effet. Avec votre **formulaire complété** et votre **lettre de convention de stage**, présentez-vous à la RAMQ pour y recevoir votre lettre d'attestation de couverture médicale.

Pour les résidents des autres provinces : une lettre émise de votre régime d'assurance maladie provinciale attestant de votre couverture pour une période de un an quelle que soit la durée de votre séjour en France.

- ❑ *Un certificat d'assurance médicale complémentaire vous couvrant entièrement (pour les risques maladie, frais de médecin, médicaments, hospitalisation, rapatriement, etc.) ?*

C'est une assurance médicale complémentaire voyage, hospitalisation, soins d'urgence et rapatriement. Si vous voyagez avec l'OFQJ et l'OQWBJ, il vous est offert une protection médicale complémentaire (assurance AXA ou autre) à celle offerte par la RAMQ. Attention certains offices jeunesse ne l'offrent pas ; il faut prendre une assurance complémentaire privée.

- ❑ *Un certificat d'assurance dommage au tiers ou responsabilité civile ?*

L'assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires des dommages corporels, matériels et immatériels que vous pourriez causer à autrui au cours de votre séjour.

Si vous voyagez avec l'OFQJ ou l'OQWBJ, il vous est offert une protection de responsabilité civile que vous pourrez fournir comme preuve.

Sachez que vous êtes aussi couvert par le Cégep sur votre lieu de stage. Dans le cas où vous ne voyagez pas avec l'OFQJ ou l'OQWBJ, demandez une preuve de votre assurance responsabilité civile du Cégep auprès de M. Serge Lemelin.

Sachez que certaines circonstances peuvent faire en sorte que vous ne soyez pas couvert (abus d'alcool, drogue, négligence, etc).

- ❑ *Un justificatif de ressources d'au moins 1000\$ par mois de présence en France*

Contactez votre caisse pour obtenir soit un relevé bancaire, soit une preuve d'un revenu régulier. Sachez que vos parents peuvent également fournir un justificatif attestant du versement d'un montant dans votre compte bancaire.

- ❑ *Une enveloppe Xpress poste, Fedex ou Purolator avec le reçu du client pour permettre au consulat de vous retourner le passeport avec le visa **en fonction de l'option que vous retiendrez pour votre demande (voir le point suivant 4.3.***

4.3 Procédure et délai pour obtenir le Visa

Depuis le 1^{er} octobre 2009, le Consulat général de France à Montréal a mis en place des visas biométriques. Cette nouvelle procédure nécessite **la prise d'empreintes** et rend donc obligatoire la comparution personnelle des demandeurs de visa, quel que soit leur statut et le type de passeport (ordinaire, service ou diplomatique). **Tout demandeur de visa devra prendre un rendez-vous sur le site internet du Consulat** (interdit par téléphone ; seulement via le site). Sauf les cas particuliers indiqués ci-après, les demandes ne pourront plus être traitées par correspondance.

Cas particuliers :

Les bénéficiaires de l'accord franco-canadien d'échanges de jeunes (vous en faites partie si vous faites une demande de Visa 2B-2C !) (jeunes professionnels, étudiants, stagiaires, vacances-travail) ainsi que les étudiants et stagiaires canadiens à titre privé peuvent :

► **OPTION A-** soit suivre la procédure décrite ci-dessus (présence au moment du dépôt de la demande) et remettre une enveloppe express au Consulat pour que celui-ci vous envoie le passeport revêtu du visa à votre domicile ;

► **OPTION B-** soit continuer à soumettre votre demande de visa par correspondance. Vous devrez alors impérativement vous présenter, en personne, au moment du retrait du visa pour donner vos empreintes. Un dispositif particulier de remise des visas sera mis en place à cet effet.

Dans les deux cas, vous devrez nécessairement vous présenter en personne au Consulat pour la prise d'empreintes.

Important : Dans le cas de l'option A, n'attendez pas d'avoir en main tous les documents exigés par la demande de visa pour prendre votre rendez-vous. Soyez prévoyant et établissez un calendrier de démarches réalistes. Prenez votre rendez-vous au mois 2 à 3 mois précédant la date de votre départ.

NB- il vous sera possible d'annuler votre rendez-vous et le reporter au besoin, selon les disponibilités offertes par le Consulat et en fonction de votre emploi du temps. EN CAS DE NON PRÉSENTATION LE JOUR DU RENDEZ-VOUS, SANS ANNULATION DANS LE SYSTÈME INFORMATIQUE, VOUS NE POURREZ OBTENIR UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS QU'APRÈS UN DÉLAI D'UN MOIS. LES RÉSERVATIONS MULTIPLES SERONT ANNULÉES SANS PRÉAVIS.

4.3.1- Prise de rendez-vous

Bien lire les consignes concernant le rendez-vous sur le site du Consulat de France à Montréal. Dès que vous connaissez votre date de départ, prenez rendez-vous sur le site Internet du Consulat général de France. Vous devrez inscrire dans votre demande de rendez-vous votre numéro de passeport.

Si vous êtes en attente de votre passeport, vous pouvez inscrire *en attente*. Lors du rendez-vous, vous devrez présenter votre passeport.

Prendre rendez-vous dans la section suivante :

Jeunes Canadiens de 18 à 35 ans souhaitant se rendre en France dans le cadre de l'accord franco-canadien relatif aux échanges de jeunes

- rendez-vous entre le 02 et le 18 janvier ;
- rendez-vous entre le 18 mai et 20 septembre ;
- rendez-vous entre le 16 novembre et 31 décembre.

► [Cliquez ici](#)

Tiré du site Internet du Consulat sous *Visa : prise de rendez-vous* (onglet de droite)

Délai de délivrance du visa : immédiat jusqu'à un délai de 15 jours, selon l'option retenue.

4.3.2 – Faites vérifier votre dossier à Québec avant l'envoi

Au service culturel à Québec :

Délai : environ 1 mois

Il est recommandé de faire vérifier votre demande de visa en la présentant auprès du service consulaire à Québec, auprès d'une personne ressource du bureau. Prendre rendez-vous auprès de Madame Nicole Pellerin au 418-266-2533. Mme Pellerin effectuera la vérification de votre dossier. Le bureau de Québec est situé au 25 rue St-Louis à Québec. Vous devrez par la suite vous rendre auprès du Consulat de France à Montréal pour compléter la démarche.

5- L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)

<http://www.ofqj.org/>.

Le Cégep de Lévis-Lauzon collabore avec l'OFQJ pour les stages de ses étudiants en France. Le Cégep présente des projets dans le cadre du programme de [coopération institutionnelle étudiante](#) destiné aux étudiants qui doivent réaliser un stage dans le cadre de leur formation académique. Ce stage doit être sanctionné par l'attribution de crédits ou compléter les études en cours. Il se fait dans le cadre d'ententes que le Cégep a signées avec des Instituts universitaires de technologie (IUT) de plusieurs villes de France offrant des formations techniques apparentées à celles offertes à Lévis-Lauzon.

Contribution demandée

Une contribution de 450,00 \$ est exigée par participant après acceptation du projet ;
Pour les destinations Guadeloupe, Martinique, Guyane française, Île de la Réunion et toutes autres destinations, la contribution demandée sera établie à 50 % du coût du billet d'avion. Celui-ci varie selon la période de l'année ou la durée du séjour. Les stages hors France métropolitaine sont soumis à des quotas.

L'OFQJ offre les services suivants aux stagiaires :

- transport au Québec par Orléans Express
- billet d'avion aller-retour pour la France
- assurance médicale et responsabilité civile
- accueil à l'aéroport (minimum 5 personnes)
- première nuit d'hébergement à Paris
- documentation sur la France et Guide du participant OFQJ
- aide à l'obtention du visa de séjour et assurance accidents du travail s'il y a lieu

Date limite de dépôt des projets :

- 16 octobre 2009 (départs : Janvier / Février / Mars 2010)
- 8 janvier 2010 (départs : Avril / Mai / Juin 2010)
- 2 avril 2010 (départs : Juillet / Août / Septembre 2010)
- 4 juin 2010 (départs : Octobre / Novembre / Décembre 2010)

6- L'Office Québec-Amérique pour la jeunesse (OQAJ)

<http://www.oqaj.gouv.qc.ca/>

Le Cégep collabore également avec l'OQAJ pour les stages se déroulant dans les Amériques (hors Canada). L'OQAJ défraie 70% du prix du billet d'avion et du prix des assurances santé et rapatriement.

Cet organisme pourra vous guider à travers les démarches administratives requises.

Date limite de dépôt des projets :

- Déposez votre projet entre le
7 décembre 2009 et le 8 janvier 2010

Pour des projets dont les départs sont en

avril, mai et juin 2010

- Déposez votre projet entre le
8 mars et le 2 avril 2010

Pour des projets dont les départs sont en

7- L'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ)

<http://www.oqwbj.org/>

Le Cégep de Lévis-Lauzon collabore aussi avec l'OQWBJ pour les stages de ses étudiants en France. Le Cégep présente des projets dans le cadre du programme CURSUS.

Une rencontre de préparation est organisée dès la sélection de votre projet de façon à vous fournir un maximum d'informations sur votre destination, la Wallonie et Bruxelles. De plus vous bénéficierez de précieux conseils sur la préparation logistique de votre séjour et sur la recherche de partenaires. Le Guide du participant est également remis à chaque personne sélectionnée. Il contient une foule d'informations qui vous seront utiles dans la préparation de votre mission, pendant votre séjour et également à votre retour au Québec.

25\$ par candidat payable à l'ordre de l'OQWBJ pour l'évaluation du dossier.

Vous recevrez aussi de l'OQWBJ :

- Une bourse d'une valeur de 650 \$ par personne avant votre départ ;
- Une assurance médicale et responsabilité civile ;
- Une possibilité d'indemnité de transport au Québec pour se rendre à l'aéroport (selon la localité) ;
- Une réunion préparatoire à votre séjour en Communauté française de Belgique ;
- Un guide du participant OQWBJ

Date limite de dépôt des projets :

Les candidats intéressés à soumettre leur projet pour des départs à l'été, à l'automne et à l'hiver 2010 sont invités à le faire :

Au plus tard le 1^{er} octobre pour un séjour à partir du 1^{er} janvier 2010

Autres dates à venir

Notez que votre projet de séjour à l'extérieur qui sera déposé à l'OFQJ, à l'OQAJ ou à l'OQWBJ doit nécessairement être soumis à la Direction des études (informez-vous auprès de votre professeur si ce n'est déjà fait).

8- Consulat général des États-Unis à Québec

<http://quebec.usconsulate.gov/francais/fr/content/index.asp>

Un passeport valide est obligatoire pour entrer aux États-Unis par voie aérienne. L'obligation d'avoir un passeport pour rentrer sur le territoire américain, par voie terrestre ou maritime est en vigueur depuis janvier 2008.

Pour connaître la liste des autres documents requis, vous devez contacter votre entreprise d'accueil aux États-Unis qui fera les vérifications nécessaires auprès de son entité américaine, en fonction de votre situation et du type de séjour envisagé.

L'entreprise d'accueil vous émettra une lettre spécifiant les conditions de votre stage dans l'entreprise (dates du stage, nom du responsable, nom de la compagnie, etc).

De votre côté, il est fortement suggéré de compléter l'attestation de stage incluse en Annexe 1, de la faire signer par votre professeur responsable et d'y faire apposer le sceau de l'institution au service du Cheminement scolaire. Apportez-la avec vous pour la montrer à l'agent d'immigration lors de votre passage aux douanes américaines.

Nous vous suggérons d'entamer les démarches deux à trois mois avant votre départ.

Pour plus d'information, vous pouvez vous adresser au Consulat général des États-Unis à Québec. Attention, le Consulat accepte les demandes d'information générale (téléphone) uniquement le mercredi, entre 14H00 et 16H30.

9- Les assurances

- La RAMQ couvre tout citoyen voyageant à l'étranger. Une entente France-Québec relative à la protection sociale des étudiants assure vos soins de santé en France. Pour vous assurer de bénéficier gratuitement de la couverture médicale, vous devrez compléter avant votre départ un formulaire à cet effet.

[RAMQ](#), 1125, Grande Allée Ouest Québec (Québec) G1S 1E7.

- Les assurances du cégep couvrent votre **responsabilité civile et vous couvrent en cas d'accident de travail** uniquement sur **les lieux du stage**.

L'OFQJ quant à elle vous assure sur votre lieu de travail **ET** à l'extérieur du milieu de travail (sauf habitation + perte de bagages).

Prendre note que l'assurance responsabilité au travail prend fin au terme de votre stage.

Si vous ne voyagez pas avec l'OFQJ, vérifiez bien que votre assurance habitation comporte une clause de responsabilité civile pour les dommages causés à l'extérieur du domicile.

Dans une assurance habitation, il est fréquent que la compagnie d'assurances non seulement couvre l'assuré pour tout préjudice qu'il peut causer lorsqu'il est dans sa demeure, par exemple lorsqu'un de ses invités se blesse, mais qu'elle couvre également sa responsabilité civile pour tout dommage qu'il peut causer à l'extérieur de son domicile.

Il faut lire le contrat d'assurance et voir quelle est la protection qui a été offerte par l'assureur en question.

Assurance habitation

Que vous voyagez avec ou sans OFQJ, il est important de souscrire à une assurance habitation qui vous couvre sur votre **lieu d'habitation**.

L'assurance habitation, qui inclut généralement la responsabilité civile, vous protège en cas de **dommages que vous pourriez causer à autrui sur votre lieu d'habitation** (incendie, bris, accident, etc.). **Elle couvre également vos biens personnels.**

À l'étranger, il n'est pas rare que le propriétaire exige que vous ayez une assurance habitation pour votre hébergement. Demandez à votre assureur (ou à l'assureur habitation de tes parents) un avenant spécifiant que vous serez assuré dans le pays où vous ferez votre stage, la durée correspondant à l'utilisation des lieux et ce qui est assuré. Lors de votre départ, apportez avec vous le document qui résume ces informations.

Faites assurer vos objets précieux, tels que votre caméra et votre ordinateur portable.

10- Permis de conduire

Le permis de conduire international du CAA peut vous être utile si vous conduisez dans un pays où le français n'est pas la langue d'usage. Ce permis est de fait une traduction en plusieurs langues de votre permis de conduire québécois.

Vous devez vous le procurer avant votre départ auprès du [CAA-Québec](#).

CAA-Québec (Place de la Cité)

2600, boul. Laurier	Lun au mer : 9 h à 17 h
G1V 4T3	Jeu et ven : 9 h à 20 h
418 653-0153	Sam : 10 h à 15 h

11- Voyager par train en France

Si votre stage se déroule hors Paris, il peut être intéressant d'utiliser le train (SNCF) pour vous rendre dans la ville où vous résiderez. Vous pouvez réserver et payer votre billet de train par Internet avant votre départ. La SNCF vous propose une carte rabais 12-25 ans, rabais jusqu'à 50% pour le train.

<http://www.voyages-sncf.com/>

12- Carte d'étudiant international (ISIC)

Il s'agit d'une carte émise par l'*International Student Travel Confederation*, reconnue dans le monde entier comme preuve de votre statut d'étudiant. Vous pouvez vous la procurer au coût de 16,00 \$CAN en remplissant le formulaire que vous trouverez sur ce site : <http://www.travelcuts.com/french/html/>. Elle peut vous procurer des rabais dans les musées, les transports publics, les restaurants universitaires, etc.

13- Une adresse intéressante où obtenir de l'information pour préparer son voyage à l'étranger :

Le bureau de tourisme Jeunesse de Québec :

94, boulevard René-Lévesque Ouest (au coin de la rue Cartier)

Téléphone : (418) 522-2552 Sans frais : 1 866 461-8585

<http://www.tourismejqc.ca/fr/>

14- Vos ordonnances médicales

Il est toujours utile de les avoir avec vous. Ajoutez aussi celle de vos lentilles cornéennes et de vos verres.

15- Ordinateur portable

Il peut s'avérer utile pour maintenir le contact avec vos proches par Internet, rédiger vos rapports de stages, stocker vos photos, tenir votre journal de bord. Vous aurez

besoin d'un adaptateur que l'on retrouve dans les magasins électroniques, autant pour votre ordinateur que pour d'autres appareils électriques : séchoir, radio, etc.

16- Découverte du pays et de sa culture

Explorer par Internet votre entreprise d'accueil, votre ville, la région et le pays où vous ferez votre stage. Plus vous serez informé, plus facilement se fera votre intégration. Les personnes responsables de votre accueil apprécieront vos démarches et votre sens de l'initiative.

17- Vos bagages

Vous avez droit à 2 bagages totalisant 23 kg qui seront mis dans la soute de l'avion et d'un bagage de cabine de 10 kg maximum. Ces bagages doivent être étiquetés à l'intérieur et à l'extérieur et indiquer votre nom et vos coordonnées. Des frais supplémentaires importants s'ajoutent si vous dépassez le poids autorisé. Voyagez léger en songeant que vous aurez à transporter seul vos bagages. Pour plus de détails, consultez le site Internet de votre compagnie aérienne.

18- Argent

Faites-vous un budget pour éviter les mauvaises surprises. Il est généralement convenu qu'un montant de 1000\$ par mois de présence en France est suffisant pour couvrir vos dépenses. Un justificatif de ressources d'au moins 1000\$ est d'ailleurs exigé comme pièce lors de votre demande de visa.

Munissez-vous d'une carte de crédit et d'une carte de guichet bancaire. Cette dernière est acceptée dans la plupart des guichets bancaires et vous permettra de retirer de l'argent liquide de votre compte, au taux de change en vigueur au moment du retrait. Les chèques de voyage sont de moins en moins utilisés et sont moins pratiques qu'une carte bancaire;

Confiez à une personne de confiance votre numéro de carte de crédit et le numéro de téléphone de votre fournisseur de service de crédit.

19- Un dossier contenant vos documents

Constituer-vous un dossier comprenant vos documents les plus importants et conservez-le sur une clé USB ou bien dans votre dossier hotmail :

- une photocopie de votre passeport
- une photo de vous
- l'adresse de l'ambassade canadienne la plus proche de votre lieu de stage
<http://www.dfait-maeci.gc.ca/world/embassies/menu-fr.asp>
- vos billets d'avion et documents de vol
- votre bottin des numéros de téléphone et adresse de courriel les plus importants pour vous (parents, médecins, pharmaciens, professeur, etc.)
- vos documents de l'OFQJ

- les coordonnées de l'entreprise où vous effectuerez votre stage, de votre maître de stage et du répondant du Cégep de Lévis-Lauzon dans l'IUT partenaire.
- vos numéros divers (cartes bancaires, permis, etc.)
- votre itinéraire que vous tiendrez à jour et que vous communiquerez à vos parents.

20- Trouver un appartement dans une ville étrangère

Nos partenaires des IUT se chargent de vous trouver une entreprise pour y faire votre stage et un logement sécuritaire et de qualité. Si vous voulez poursuivre votre voyage après votre stage, vous devrez trouver votre hébergement. Voyez le site <http://www.easyroommate.com/> pour des appartements à partager. Le site du bureau de tourisme Jeunesse de Québec vous donne de l'information sur le réseau international des auberges de jeunesse. Le bureau voyage du Cégep peut aussi vous donner de l'information pertinente pour continuer votre voyage pendant et après votre stage .

21- Aide financière

Les étudiants qui ont recours à l'aide financière du gouvernement (prêts et bourses) peuvent obtenir un ajustement à la hausse de l'aide financière octroyée. En spécifiant que vous réaliserez un stage à l'étranger et la durée de votre stage, vous pourriez recevoir une prestation financière plus élevée. Par exemple, si votre stage prévu au Québec était de trois semaines et que celui que vous ferez à l'extérieur est de dix semaines, vous pourriez recevoir une compensation pour la différence. Il est aussi possible de modifier le tout en cours de session.

Veillez consulter le responsable de l'aide financière au local D- 119.

Pensez aussi aux différents programmes de bourses pour financer une partie des dépenses liées aux préparatifs et à la réalisation de votre stage, notamment la bourse Raymond Blais de Desjardins.

www.desjardins.com/ sous Responsabilité sociale/Bourses de la Fondation/Bourse jeunesse Raymond-Blais.

22- Vos références à Lévis-Lauzon pour préparer votre stage

- Catherine Lévesque
Conseillère pédagogique à l'international
Catherine.levesque@clevislauzon.qc.ca
local D-120 418-833-5110, poste 3311
- Christine Lévesque
Conseillère en emploi
Christine.Levesque@clevislauzon.qc.ca,
local D-104, 418-833-5110 poste 3313
- Jacques Fortin
Directeur aux affaires étudiantes et communautaires
Jacques.Fortin@clevislauzon.qc.ca,
local D-101, 418-833-5110 poste 3300

en cas d'urgence UNIQUEMENT lors de votre séjour à l'extérieur : 418-571-1340

- Roger Bouchard
Directeur aux études
Roger.Bouchard@clevislauzon.qc.ca,
local C-212 418-833-5110 poste 3330

et le courriel de l'enseignant responsable de votre stage

ANNEXE 1- Attestation de stage (pour ceux uniquement qui partent aux Etats-Unis) à faire compléter par votre professeur, et y faire apposer le sceau du Cégep.



CÉGEP DE LÉVIS-LAUZON
La passion du savoir

205, Mgr Bourget
Lévis (Québec) G6V 6Z9
Téléphone : 418-833-5110
Télécopieur : 418-837-1181

I, the undersigned, _____ (name)

Acting as _____ (title)

Certify that _____ (name of trainee) is registered as a full-time student in _____ (name of program) at Cégep Lévis Lauzon, Lévis, Quebec,

And will be undergoing training at _____ (name of Company) between _____ date and _____ date.

Teacher's signature

(stamp)